

Libre Pratique et internationalisation mercantile des PME de l'UEMOA
Laboratoire de Recherche en Gouvernance des Organisations (Largo/UAC)

Raouf ABOUDOU Malèhossou, Paul Dotou YEDJI et Judith B.M.GLIDJA

pauyedji@yahoo.fr

ID - 163

Résumé

Ce papier a pour objectif d'étudier l'influence de la Libre Pratique sur l'internationalisation mercantile des PME de l'UEMOA. Une démarche méthodologique basée sur une approche mixte a permis de collecter des informations par la méthode Delphi. Le Delphi nous a permis d'administrer après une étude exploratoire, un questionnaire à un panel de quarante (40) Experts par pays membre, soit deux-cent quatre-vingts (280) Experts au total. Les résultats montrent que la Libre Pratique au sein de l'UEMOA influence négativement la performance à l'exportation et à l'importation des PME. Ces dernières sont confrontées à une taxation multiple d'une frontière à une autre au sein de l'UEMOA et l'absence parfois de transparence dans l'application des règles communautaires.

Mots clés : Libre Pratique, Performance Export, Performance Import

Introduction

L'environnement économique et financier international a été affecté par la crise de la COVID-19 et ses conséquences économiques et financières majeures. En outre, les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, ajoutées aux incertitudes liées à la crise Russo-Ukrainienne, ont pris de court le monde entier. Selon les estimations du FMI, le taux de croissance de l'économie mondiale est ressorti négatif à -4,9% en 2020, contre une hausse de 2,9% en 2019 (FMI, 2020). L'environnement spécifique des PME des pays en développement (PED) et des pays les moins avancés (PMA) est souvent source d'opportunités ou de menaces. Selon le FMI, entre 2018 et 2023, les perspectives de croissance de l'Afrique seront des plus intéressantes au monde (Oduola, 2018). Les entreprises font parfois face aux facteurs de l'environnement des économies locales, souvent dominées par des vides institutionnels, la corruption et les risques de marché (Dosso, 2020 ; Tvedten et al. 2015). Ces disparités notoires, pourraient engendrer des victimes collatérales, en l'occurrence au niveau des PME importatrices et exportatrices. Tout ceci ajouté à des politiques commerciales restrictives (les barrières commerciales) de certaines nations réduisent ainsi la croissance des exportations, les ramenant en deça du potentiel sans oublier les contrôles intempestifs des importations qui

amenuisent l'efficacité du commerce (Santos-Paulino et Thirlwall, 2004). L'étude de l'internationalisation des Petites et Moyennes Entreprises (PME) est un sujet d'importance majeure car ces organisations constituent la force économique de la plupart des chefs d'entreprises et des gouvernants. Pour certains auteurs, les études sur l'internationalisation sont liées à la performance commerciale des entreprises. La politique commerciale restrictive (les barrières commerciales) a tendance à réduire la croissance des exportations en dessous du potentiel (Santos-Paulino et Thirlwall, 2004). Il est admis que les politiques de libéralisation commerciale accroissent les importations et les exportations. Dans ce contexte, la libre circulation des biens et des personnes, quelle que soit sa nature, permettra d'amplifier les marchés domestiques, à travers la facilitation des transactions des entreprises importatrices et exportatrices, afin d'accélérer le développement économique des pays Membres et d'encourager plus de justice sociale. C'est dans cet ordre d'idée qu'en Afrique de l'Ouest, dans le souci de promouvoir le commerce régional, sept (07) pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ont décidé, le 10 janvier 1994, de mettre en place un marché commun. Cette décision s'est matérialisée par la signature d'un accord d'intégration régionale ; l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Malheureusement, vingt-sept (27) ans après la signature de cet Accord historique, cet objectif de liberté de circulation des biens et des personnes qui constitue la clé de voûte de toutes les unions douanières (marchés communs) dans le monde entier (Union Européenne (UE), Southern African Customs Union (SACU)), est confronté à plusieurs difficultés dans l'UEMOA. Ceci pourrait entraîner un manque à gagner pour les importateurs, les exportateurs, les commerçants et autres acteurs de la chaîne logistique internationale. A titre d'exemple, certains Etats Membres, dans la recherche de moyens pour financer leur budget essentiellement fiscal, sont tentés d'instaurer plusieurs taxes à l'importation avec des taux réduits sur certains biens, bravant ainsi les principes qui régissent la détermination des droits et taxes de douane ainsi que les dispositions juridiques du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (Banque Mondiale, 2019). Ces pratiques contraires au principe de la libre circulation des marchandises et des biens, qui se caractérise par l'instauration d'une Libre Pratique, l'un des piliers de la réalisation du marché commun. Ces disparités notoires observées dans la mise en œuvre des dispositions du Traité au sein de l'Union, pourraient engendrer des victimes collatérales, en l'occurrence les sociétés importatrices et exportatrices. Il se pose ainsi un véritable problème d'efficacité ou d'application efficace de la Libre Pratique au sein de l'UEMOA pour l'internationalisation réussie des entreprises surtout les PME.

En réalité, la plupart des études empiriques en Afrique de l'Ouest s'intéressent aux effets d'appartenance des pays à un Accord Commercial Régional (Deme and Ndrianasy, 2016 ; Babatunde, 2009 ; Yerbanga, 2017). Rares sont les études qui mettent en exergue l'influence de la Libre Pratique sur l'internationalisation des PME, d'où l'intérêt de notre étude. Cet état de chose nous amène à poser la question principale suivante : Quelle est l'influence de l'état actuelle de la Libre Pratique sur l'internationalisation mercantile des PME de l'UEMOA ?

La réponse à cette question permettra de cerner l'influence de la Libre Pratique sur les dimensions de l'internationalisation mercantile des PME de l'UEMOA. Le présent travail est structuré en quatre (04) parties. La première présente la littérature et l'hypothèse de la recherche ; la seconde porte sur la démarche méthodologique retenue. La troisième partie présente les résultats de la recherche et la dernière aborde les discussions au sujet desdits résultats.

1. Revue de littérature

1.1. Définition et caractéristique de la Libre Pratique

La Libre Pratique est un régime douanier qui confère à une marchandise tierce le statut de marchandise communautaire après application des mesures de politique commerciale, accomplissement des autres formalités prévues pour l'importation dans le territoire douanier de la Communauté et perception des droits légalement dus (Cita, 2019). Cette situation met les administrations des douanes en première ligne. La douane est chargée de protéger la société, de promouvoir le commerce international en se chargeant de la gestion des frontières extérieures et la sécurité de la chaîne logistique (Albert, 2017). L'objectif est donc de bénéficier d'exonérations fiscales lors du passage dans différents pays. C'est la situation d'une marchandise produite dans un pays extérieur à une communauté économique, mais qui peut circuler librement après avoir acquitté des droits de douane lors de la première importation dans un État membre (Lanneau, 2012). Pour Boileau (2023) sont considérés comme étant en mise en libre pratique dans un Etat membre les produits en provenance de pays tiers pour lesquels les formalités d'importation ont été accomplies et les droits de douane ont été perçus dans cet Etat membre. La mise en libre pratique se distingue de la mise à la consommation qui implique le paiement d'autres taxes en raison de l'importation de la marchandise concernée. Le régime douanier est le cadre dans lequel on choisit de faire rentrer des marchandises vis-à-vis des autorités douanières. On fait ce choix par le dépôt d'une déclaration en douane. C'est ce régime qui caractérise toutes les Unions Douanières (Natarel, 2005). Ce régime permet la libre circulation des marchandises, originaires de l'extérieur de

l'Union, sur le territoire communautaire. Pour cela, avec cette procédure, il confère le statut douanier aux marchandises de l'Union. La mise en Libre Pratique est nécessaire pour faire entrer dans la catégorie des "marchandises communautaires" les marchandises provenant de pays tiers ou obtenues dans le territoire douanier de la Communauté à partir de marchandises tierces et pour permettre à celles-ci de bénéficier de la libre circulation dans la Communauté. Elle accorde aux marchandises non communautaires la liberté de circuler à l'intérieur du territoire douanier. Ce régime douanier se propose comme objectif de permettre à tous les opérateurs économiques « d'avoir accès aux mêmes conditions de taxation, quelle que soit leur situation géographique dans la Communauté » (Nassiet, 1988). La première difficulté en matière d'imposition dans le cadre de la Libre Pratique est la détermination des droits de douanes (Radu, 2014).

La mise en Libre Pratique permet à la marchandise d'entrer par un pays autre que son pays de destination sans payer de taxes intérieures ; comme par exemple la TVA. Supposons qu'une société I du pays A importe un envoi de mobilier de bureau via les douanes du Pays B. Cet envoi est destiné à son client Omega basé dans le pays C. Conformément à ce régime, les marchandises dans le pays B sont mises en Libre Pratique une fois les droits de douane acquittés. Dans ce cas, une fois le respect de la documentation vérifié, avec exonération de TVA sur les importations, l'enlèvement de la marchandise peut être autorisé. Enfin, dans le pays C, cette marchandise est soumise à la perception de la TVA pour sa consommation ou son utilisation. La commercialisation ne découle pas directement de la mise en libre pratique, le droit de circuler n'implique pas le droit de vendre ou de consommer. Ces droits relèvent de la mise à la consommation.

1.2. Notion d'internationalisation

Le concept d'internationalisation correspond, au sens large, à toutes les formes de coopérations d'échanges d'une économie nationale avec son environnement international (Dayan et Gorynia, 2009). L'internationalisation est une stratégie de développement de l'entreprise en dehors de la sphère de son marché national. Elle peut s'exprimer par la conquête des marchés à l'exportation, par la présence d'unités de commercialisation ou de production à l'étranger ou des partenariats internationaux (Amelon et Cardebat, 2010).

Laghzaoui (2009), voit en l'internationalisation « l'ensemble des démarches qu'une entreprise engage pour se développer au-delà de son territoire national : exportation, recherche de partenaires commerciaux, investissement à l'étranger etc. » L'internationalisation des entreprises est un processus qui va avec la mondialisation des marchés. Ces auteurs voient que

l'internationalisation fait référence à la généralisation de l'action de l'entreprise à l'ensemble ou à une partie des nations. En s'engageant à l'international, les entreprises sont amenées à s'adapter à leur nouvel environnement.

De nombreuses études ont été conduites afin de synthétiser la littérature relative d'internationalisation (Mahamadou, 2019; Welch et Luostarinen, 1988). Cependant, une définition unique et universelle du concept d'internationalisation reste difficile à concevoir du fait d'un grand nombre d'interprétations qui ont émergé dans la littérature (Coviello et McAuley, 1999). Ces derniers auteurs ont synthétisé quatre différents points de vue présents dans la littérature sur l'internationalisation. L'internationalisation est un modèle d'investissement à l'étranger basé sur des analyses rationnelles économiques des avantages d'internalisation, de priorité et de location (Williamson, 1975 ; Dunning 1988). L'internationalisation est un processus indispensable de l'évolution (Melin 1992) par lequel la firme augmente son degré international en termes de marché et de connaissances (le déplacement à l'extérieur des opérations internationales de la firme) (Johanson et Vahine ,1977). La troisième perspective est basée sur l'approche processuelle selon laquelle l'internationalisation est un processus d'augmentation des engagements des opérations internationales. L'internationalisation n'implique pas toujours une approche unique et immuable du développement. Elle peut inclure des modèles extérieurs et intérieurs d'expansion internationale. La quatrième perspective, offerte par Beamish (1990), indique que l'internationalisation est un processus par lequel les firmes prennent conscience des influences directes et indirectes des transactions internationales sur leur futur et établissent et conduisent les transactions avec d'autres pays.

En croisant les différentes définitions de l'internationalisation, telles qu'elles sont abordées dans travaux des différents chercheurs, celles-ci se synthétisent comme suit :

Tableau 1: Synthèse des définitions de l'internationalisation

Auteurs	Définitions
Nyahoho& Proulx (2006)	Les entreprises actuelles sont interdépendantes à l'échelle mondiale dans le cadre de multiples alliances. Elles ne se contentent plus de se doter d'installations à l'étranger, mais cherchent dorénavant à créer des réseaux internationaux complexes de recherche, de production et d'information pour améliorer leurs stratégies globales.
Rainelli (2003)	Le modèle de David Ricardo n'est pas le premier historiquement, mais c'est l'un des plus célèbres. Il repose sur un principe explicatif dit des « avantages comparatifs » qui demeure une

	référence fondamentale pour la théorie du commerce international.
Seguin, et Al (2008)	La grande étude sur les multinationales menée à Harvard dans les années 1970 a abouti notamment à une théorie de l'internationalisation de l'entreprise qui explique pourquoi et comment d'importantes firmes américaines sont devenues des multinationales. Selon Vernon et Wells (1976), les données sur l'internationalisation des activités de ces sociétés montrent que celle-ci a suivi un cycle lié au cycle de vie du produit, avec trois phases : l'exportation, la production à l'étranger et l'importation.
Lambin & Moerloose (2008)	L'internationalisation d'une entreprise ne se fait pas du jour au lendemain, mais découle d'un processus subdivisé en six étapes d'internationalisation croissante.
Bojin & Schoetil (2012)	L'internationalisation, pour l'entreprise, consiste à conduire des opérations pour développer ses activités à l'étranger.
Guilhon & Moinet (2016)	Les entreprises sont susceptibles de mettre en place des stratégies de définition ou de structuration du marché dans l'objectif, de maintenir ou de modifier les frontières géographiques ou économiques de leurs marchés.
Kotler & Keller (2016)	Le monde est devenu plus petit. Les évolutions technologiques en matière de transport et de communication facilitent l'internationalisation des entreprises et permettent aux consommateurs d'acheter des biens et des services dans différents pays.

Source : Fhail. (2021)

De toutes ces définitions, celles de Seguin et al (2008) et de Bojin & Schoetil (2012) montrent à suffisance le lien des activités des entreprises avec l'étranger. Ces définitions, même si elles n'intègrent pas directement la notion d'intégration régionale, semblent bien adaptées à notre recherche.

1.3. Les fondements de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace UEMOA

L'idée de la libre circulation des personnes à l'échelle du continent remonte à la fondation de l'Union africaine en 1963 sous le nom d'Organisation de l'Unité Africaine (Union africaine et OIM, 2018). Ce principe se base sur la libre circulation des biens, des services et des capitaux. Dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons à la libre circulation des marchandises. En ce qui concerne la libre circulation des marchandises, le Traité de l'UEMOA introduit une confusion par l'usage des termes « bien » et « marchandise » pour désigner les produits bénéficiant de la libre circulation des marchandises. En effet, l'article 4 d) du Traité de l'UEMOA traite de libre circulation des biens, tandis que le paragraphe I de la section III du

chapitre II du titre IV relatif à la libre circulation des marchandises est intitulé « libre circulation des marchandises ». Il faut dire que la notion de « bien » est plus large que celle de « marchandises ».

En janvier 1995, la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été mise en place. Elle est l'organe d'exécution et d'impulsion de l'Union. Dès lors, l'UEMOA est investie des prérogatives devant lui permettre d'afficher et d'imprimer son statut d'outil d'intégration et de développement pour l'unification des espaces économiques nationaux. Sur le plan commercial, la Commission de l'UEMOA a initié plusieurs politiques économiques parmi lesquelles figure l'Union douanière qui, malgré des difficultés d'application, demeure de très loin la politique économique la plus réussie de l'UEMOA.

L'adjectif libre est susceptible de donner lieu à confusion car parler de libre circulation des marchandises, des personnes, des services, des capitaux ne doit pas conduire à penser qu'il s'agit de libérer les activités de toutes contraintes juridiques qui les organisent. Ainsi, Selon les dispositions du Traité, la libre circulation des personnes signifie que tout ressortissant de l'Union a le droit de se déplacer librement d'un État Membre à un autre sans entrave aucune.

Tandis que le principe de la libre circulation des marchandises signifie que les commerçants peuvent importer dans leur pays tout produit provenant d'un autre pays de l'Union. A cela s'ajoute la condition qu'il y ait été légalement produit et commercialisé, et qu'aucune raison impérieuse tirée par exemple de la protection de la santé ou de l'environnement ne s'oppose à son importation dans le pays de consommation.

Ces principes sont les bases d'une intégration régionale. L'intégration régionale est perçue davantage comme un moyen de réaliser l'objet de l'Accord qui demeure essentiellement commercial. Elle l'est d'autant plus que la réalisation de l'intégration régionale tout au moins sur le plan commercial conditionne la mise en œuvre de l'Accord qui prévoit, parmi les règles de libre-échange, la Libre Pratique. Les dispositions des accords de l'UEMOA et de la CEDEAO prévoient, en effet, que « *les marchandises originaires de l'une des Parties ne sont assujetties à des droits de douane qu'une seule fois dans le territoire de l'autre* » et qu'elles « *peuvent circuler librement sur le territoire de l'autre Partie sans être assujetties à des droits de douane supplémentaires.* » La Libre Pratique des marchandises importées ne peut s'imaginer, en effet, que dans un espace intégré, avec des règles minimales de libre circulation des marchandises et une harmonisation des règles facilitant précisément cette libre circulation. Plus qu'une promotion d'ailleurs de l'intégration ouest africaine, l'Accord de Partenariat Économique Afrique de l'Ouest réalise pratiquement l'intégration de la sous-région, tout au

moins sur le plan commercial. Un certain nombre de dispositions de l'Accord impose, en effet, des règles de libre-échange entre les États membres de l'espace considéré.

Toutefois, comme le souligne Savadogo (2009), les objectifs des politiques communautaires de l'UEMOA restent plus à l'étape de formulation ou de déclaration d'intention à cause de l'absence d'études ou d'analyses pouvant permettre d'évaluer l'application de ces réformes.

1.4. Rôle des régimes économiques et internationalisation des PME

L'évolution du commerce extérieur et ses nouvelles exigences ont conduit le conseil de l'OMD en juin 1999 à l'adoption de la convention de Kyoto révisée comme fondement des régimes douaniers efficaces et modernes du 21^{ème} siècle, entrée en vigueur en février 2006. Cette convention porte sur des normes et des pratiques recommandées, en vue de promouvoir la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, mais aussi prévoit que les facilitations ne sont pas limitées à cette convention et qu'elles doivent être accordées dans toute la mesure possible (Ait Kheddache, 2023). Le régime douanier est un statut juridique donné à la marchandise à l'issue de son dédouanement. Il détermine si les droits et taxes seront acquittés ou non, si les contrôles du commerce extérieur seront accomplis ou non pour les exportations et les importations. Le régime douanier est un traitement applicable par la douane aux marchandises assujetties au contrôle de la douane. L'utilisation des régimes douaniers économiques contribue notamment au développement de l'activité d'exportation et au renforcement de la capacité des entreprises à positionner leurs produits sur le marché international. Les régimes douaniers économiques définissent le traitement douanier applicable aux marchandises importées qui séjournent ou circulent sur le territoire douanier sans être placées sur le marché intérieur, ou qui sont temporairement introduites sur celui-ci pour une utilisation spécifique ou pour concourir à la fabrication d'un produit destiné à l'exportation (Jean-Claude, 1989). En ce qui concerne les régimes, Fadhila (2010) avance que les régimes économiques douaniers ont été conçus pour développer la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux. Les travaux de Makhtari & Kharbouch (2014) montrent que le recours aux Régimes Economiques en Douane (RED) pourrait minimiser, dans un certain sens, le coût fiscal douanier pour l'entreprise nationale du fait que ces régimes fonctionnent selon l'usage que l'entreprise réserve à la marchandise. Ces régimes ont été rapprochés de même qu'a été clarifié le rôle de la douane dans leur gestion et leur modernisation continues (Bouali, 2003)

Dans les pays en développement, les droits d'importation sont principalement collectés en tant que recettes pour le budget national, tandis que dans les pays développés, le rôle principal

des institutions douanières est de protéger l'économie et de faire respecter la loi (Widdowson, 2007). Certes, les procédures douanières représentent une source importante d'obstacles à l'activité économique, en particulier pour les PME. Il est évident que la fiscalité et les procédures douanières soient identifiées comme des problèmes majeurs pour la performance économique dans la plupart des pays en développement mais aussi des pays développés.

La littérature consacrée aux effets classiques d'une union douanière remonte aux travaux pionniers de Viner (1950). Ces travaux mettent en lumière les effets contradictoires à l'aune de l'instauration d'une union douanière entre pays à niveaux de développement comparables. Il s'agit des effets de création de commerce et des effets de détournement de commerce.

Selon Slim (2003), en Afrique Sub-saharienne, les tentatives des intégrations commerciales n'ont pas su combler les espoirs placés en elles. Cela est fondamentalement dû (selon l'auteur) à l'incapacité et/ou au manque de volonté de la part des pays membres à procéder à des réformes commerciales préférentielles. Ces réformes constituent un préalable nécessaire à la création de courants additionnels d'échanges au sein des zones d'intégration. Gbetnkoum et Avom (2005), à travers une étude réalisée sur les pays de l'UEMOA, parviennent aux résultats qui indiquent que l'intégration régionale accroît substantiellement les échanges entre les États membres de l'UEMOA, et qu'il existe des potentialités commerciales importantes entre les pays de la sous-région. Otrou (2007) est parvenu également à la même conclusion sur une analyse menée sur les déterminants du commerce extérieur des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). C'est conscient de ces possibilités d'échanges non exploitées que, malgré la tentative ratée de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo se sont engagés dans le processus de l'UEMOA et ont scellé le pacte de l'union douanière en 2000. Cependant, pour Siroën (2000), les effets bénéfiques d'une union douanière sur les entreprises des pays membres sont à réexaminer car cela pourrait alors inciter les pays victimes à se regrouper dans une autre union douanière afin de dissuader ou de dresser des barrières ou des menaces.

Enfin, les travaux de Homègnon (2019) sur l'impact de l'union douanière sur les échanges intra-communautaires de l'espace UEMOA affichent un impact dépressif des importations des produits agricoles.

À la suite de la revue de littérature, l'hypothèse centrale de ce travail peut être formulée de la manière suivante: « L'état actuel de Libre Pratique influence négativement l'internationalisation mercantile des PME de l'UEMOA ».

Sous Hypothèse n°1. L'état actuel de la Libre Pratique influence négativement la performance à l'importation des PME de l'UEMOA.

Sous Hypothèse n°2. L'état actuel de la Libre Pratique influence négativement la performance à l'exportation des PME de l'UEMOA.

Pour ce qui est de la PME, plusieurs auteurs (Marchesnay et al, 1988 ; Van Hoorne, 1979) ont tenté de lui donner une définition. Notre but n'étant pas de revisiter les différentes définitions de la PME, nous renvoyons le lecteur à la littérature existante dans ce sens.

2. Méthodologie

La démarche méthodologique de notre recherche est orientée vers une approche mixte.

2.1. Approche qualitative

Pour la collecte des données, nous avons utilisé la méthode Delphi. L'objectif de cette étude exploratoire est de cerner les éléments pouvant contribuer à l'opérationnalisation de la variable Libre pratique qui est peu documentée.

2.1.1. La méthode de collecte des données qualitatives.

La collecte d'informations s'est faite à partir de la méthode Delphi. Cette méthode permet de recueillir les opinions à distance, via Internet, sans que les Experts soient tenus de se rencontrer physiquement (Paliwoda, 1983, cité par Okoli&Pawlowski, 2004). Elle semble la mieux indiquée pour cette recherche, à cause de la distance géographique qui sépare les Experts conviés. Pour la collecte des données, le choix des Experts jusqu'aux résultats s'est fait suivant les (07) étapes préconisées par Ekionea et al (2011). Les principaux critères que nous avons retenus pour la sélection des Experts sont basés sur la recommandation des spécialistes des questions douanières et les opérateurs économiques ayant fait des affaires avec au moins deux (02) pays de l'UEMOA et des pays tiers. Au total quatorze (14) Experts sont identifiés. La taille de cet échantillon semble raisonnable pour les recherches exploratoires avec la méthode Delphi d'après les travaux d'Ashton (1986). Pour l'analyse des commentaires, nous avons réalisé une analyse qualitative thématique classique de Fallery et al (2013). La collecte des données par guide d'entretien semi directif par whatsApp, appelé téléphonique s'articule autour de la maîtrise du concept de Libre Pratique, les contraintes à la mise œuvre efficace de la Libre pratique et ses éléments de mesure.

2.1.2. Présentation des résultats de l'approche qualitative

Nous avons procédé à une synthèse des avis des Experts. L'objectif est d'identifier les avis ayant un degré élevé de consensus sur la clarification conceptuelle de la Libre Pratique, les obstacles à l'efficacité de la Libre Pratique, les types d'éléments susceptibles de garantir l'efficacité de la Libre Pratique dans le contexte de l'UEMOA. Il ressort des résultats une absence totale de consensus sur la définition de la Libre Pratique même si la deuxième approche de définition semble être incluse dans la première. La première approche prend en compte les réalités et la pratique selon les professionnels. Elle se base sur les marchandises et considère la Libre Pratique comme un principe clé de l'intégration régionale et un régime douanier.

Quant aux obstacles à l'efficacité de la Libre Pratique, nous les avons regroupés en plusieurs facteurs selon leur degré. Le degré d'accord est très fort pour les propositions qui portent respectivement sur les facteurs organisationnels, les facteurs institutionnels et légaux, les facteurs sécuritaires et de souveraineté. Il y a aussi les facteurs psychologiques relatifs à la considération de la Libre Pratique comme un régime douanier plus qu'un principe clé de l'intégration régionale. Quant à l'efficacité de la Libre Pratique, les degrés d'accord sont forts pour la libre circulation des marchandises mises à la consommation au bureau du premier Etat d'entrée, une répartition réaliste des retombées générées par le fonctionnement des agences frontalières communautaires entre les pays membres, l'absence de prélèvements illicites le long des bureaux de passage et l'adoption de la Libre Pratique comme principe d'intégration et régime douanier. Le tableau suivant fait la synthèse des résultats.

Tableau 2 : Résultat de l'entretien

Eléments de consensus des Thématiques les plus pertinents	Niveau de consensus	
	Nombre d'experts	% de réponse
Clarification de la Libre Pratique		
1^{ère} Définition : « les Experts définissent la Libre Pratique comme un principe de l'intégration régionale ou un régime douanier qui consiste à faire circuler les marchandises non communautaires librement après avoir acquitté les droits de douane inscrits au premier cordon douanier de cette communauté économique pour être mises en consommation dans un autre pays de cette même communauté sans pour autant payer certains droits ».	7	50
2^{ème} Définition : « la Libre Pratique est un principe de taxation unique lors de l'importation sur le territoire de la Communauté Régionale qui permet à la marchandise d'entrer par un pays autre	7	50

que son pays de destination sans payer de taxes intérieures »		
Types de contraintes		
Facteurs organisationnels	14	100
Facteurs institutionnels et légaux	14	100
Facteurs sécuritaires et de souveraineté	13	92
Facteurs psychologiques relatifs à la perception de la Libre Pratique plus comme un régime douanier que comme un principe clé de l'intégration régionale au niveau des parties prenantes.	12	85
Eléments d'efficacité de la Libre Pratique		
Libre circulation des marchandises mises à la consommation au bureau du premier Etat d'entrée.	14	100
Répartition réaliste des retombées générées par le fonctionnement des agences frontalières communautaires entre les pays membres.	14	100
Exonération de la TVA des marchandises pour les différents pays par lesquels elles transitent	14	100
Absence de taxation multiple de de prélèvements illicites le long des bureaux de passage.	13	92

Source : Résultat de l'approche qualitative

2.2. L'approche quantitative

2.2.1. Opérationnalisation des variables

La Libre Pratique est la variable explicative de notre recherche tandis que l'internationalisation mercantile est la variable expliquée.

2.2.1.1 Opérationnalisation de la variable expliquée : internationalisation mercantile

Dans la revue de littérature, Saint-Pierre (2009) distingue trois (03) dimensions d'internationalisation, soit mercantile, technologique et organisationnelle. Ces dimensions ne sont pas exclusives les unes des autres et chacune d'entre elles a ses propres motivations et finalités. L'internationalisation technologique consiste à adopter les normes de production internationales, à investir dans les équipements et technologies « performantes » (Zhang et Dodgson, 2007). L'internationalisation organisationnelle évoque l'importance des capacités organisationnelles à gérer les ressources et les activités dans des contextes plus complexes pour assurer leur réussite (Terjensen et al, 2008).

Seule l'internationalisation mercantile qui renvoie plus à une vision « classique » des activités internationales sera considérée dans le cadre de cette étude. Selon la littérature, elle se réfère aux flux de marchandises comme l'exportation, l'importation, la distribution ou encore les investissements directs étrangers (IDE) et la sous-traitance. Sullivan (1994) quant à lui a étudié le degré d'internationalisation des entreprises et révèle que l'internationalisation est

observable à trois niveaux : la performance (ce qui part à l'étranger), le structurel (les ressources qui viennent de l'extérieur) et les aspects relatifs à l'attitude psychologique (diversité des zones de présence et expérience internationale des managers).

L'exportation répond plus à des fins de croissance, mais également de réduction des risques du fait d'opérer sur des marchés différents (St Pierre, 2009b). Cette stratégie semble être privilégiée par les entreprises grâce à l'engagement limité des ressources qu'elle procure (Arteaga-Ortiz et Fernandez-Ortiz, 2008). Les autres formes d'internationalisation mercantile que sont l'importation, la sous-traitance ou les IDE, viseraient à combler les insuffisances du système productif national (telles que la non-disponibilité des matières premières ou des coûts de production trop élevés) (St-Pierre, (2009b). Elles permettent également d'exploiter des opportunités internationales. Dans ce cadre la performance export et import sont les dimensions retenues de l'internationalisation mercantile.

L'exportation consiste donc, pour une entreprise, à étendre son marché hors de ses frontières nationales. L'exportation peut être définie comme le transfert de biens ou de services au-delà des frontières nationales par des méthodes directes ou indirectes (Young et al. 1989, dans Leonidou et Katsikeas, 1996). Les indicateurs de la performance à l'exportation selon Sousa(2008) sont de plusieurs ordres:

- l'intensité à l'exportation qui représente la part du chiffre d'affaires total réalisé sur les
- marchés étrangers (Katsikeas et al. 2000) ;
- la croissance du chiffre d'affaires à l'exportation (Katsikeas et al. 2000 ; Sousa, 2004.) ;
- le nombre du couple pays-marchés d'exportation qui représente un indicateur important ;
- de la performance à l'exportation (Katsikeas et al. 2000 ; Sousa, 2004) qui suppose que plus l'entreprise est présente sur plusieurs pays-marchés, plus elle acquiert de l'expérience à l'international et entretient des relations avec des partenaires étrangers ;

L'importation consiste, pour une entreprise, en l'achat de biens ou services auprès d'un fournisseur (exportateur) qui se trouve à l'étranger. Dans la littérature, l'importation est souvent associée à la réduction des coûts de production (Desitter, 2002), les activités internes, comme l'approvisionnement, sont alors considérées comme des fonctions de support ; or leur présence peut se révéler déterminante pour la survie de l'entreprise. C'est pour cela qu'il faut prendre en compte les éléments d'efficacité du processus d'achat qui sont : le choix du produit à importer, le choix d'un marché international et le choix du fournisseur étranger (Quintens et al, 2005) ;

- la fréquence de l'achat international (Min et Galle,1991)
- le délai d'expédition et de dédouanement (Hummel ,2001 ;Nordas ,2006 ; et Djankov,2006).
- les barrières non tarifaires et tarifaires ((Amewokunu et Su, 2009):
- le coût de revient du produit (Desitter, 2002).

En somme, il existe une relation entre l'importation et l'exportation. L'existence d'une relation entre les activités d'exportation et d'importation est attestée par l'étude de Laurin et St-Pierre (2011). Ce lien est parfois à la base de la concentration de la littérature sur l'exportation. Notre étude s'intéresse aussi bien à l'exportation qu'à l'importation.

Se basant sur les travaux Sullivan (1994), c'est la performance à l'exportation et à l'importation qui est évoquée pour désigner l'internationalisation mercantile autrement dire la performance commerciale. Le tableau ci-dessous fait la lumière sur les dimensions de l'internationalisation mercantile des entreprises.

Tableau 3: Éléments de mesure de l'internationalisation mercantile

Dimensions	Éléments de mesure	Source /auteur	Items retenus
Performance à l'importation	Coût de revient (Si l'importation est souvent associée à la réduction des coûts de production)	(Desitter, 2002),	03
	Capacité à maîtriser les barrières non tarifaires et tarifaires à l'importation	(Amewokunu et Su, 2009 (Ross, 1989).	
	Efficacité du processus d'achat	(Birou et Fawcett, 1993; Guido, 2006). (Quintens, Matthyssens, et Faes, 2005) ; Min et Galle (1991)	
Performance à l'Exportation	Ventes à l'exportation.	(Katsikeas et al. 2000 ; Sousa, 2004)	04
	Niveau du profit à l'exportation		
	Conquête des parts de marché à l'international		
	Capacité des PME à franchir à franchir les barrières tarifaires et non tarifaire à l'exportation		

Source : Auteurs

2.2.1.2. Opérationnalisation de la variable explicative : Libre Pratique

La Libre Pratique est une variable unidimensionnelle qui n'est rien d'autre que les aspects qui la caractérisent. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour la mesure de la Libre Pratique dans la littérature. La plupart de nos items sont issus de l'étude exploratoire que nous avons synthétisée dans le tableau suivant :

Tableau4 : Eléments de mesure de la Libre Pratique

Caractéristique de la Libre Pratique	Éléments de mesure	Source / auteur	Items
	Libre circulation des marchandises mises à la consommation au bureau du premier Etat d'entrée.	Etude exploratoire	11
	Niveau de taxation multiple		
	Niveau de prélèvements illicites le long des bureaux de passage		
	Existence de prélèvements communautaires additionnels		
	Niveau d'exigibilité de la TVA des marchandises pour les différents pays par lesquels elles transitent		

Source : Réalisé à partir de la revue de littérature et de l'étude exploratoire

2.2.2. Présentation de la population cible et choix de l'échantillon

Les critères de sélection des Experts sont les mêmes lors de notre entretien dans la phase qualitative. Les 14 premiers experts sélectionnés ayant participé à l'entretien nous ont fourni à leur tour d'autres listes d'Experts qu'ils jugent compétents pour participer aux différentes phases de l'étude. Une liste des experts a été dressée initialement par pays. Nous n'avons pas eu assez d'Experts au Niveau de la Guinée, raison pour laquelle nous avons considéré seulement les 07 autres États membres que sont le Bénin, le Togo, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Niger. Nous avons filtré la liste pour retenir 40 Experts par pays soit au total 280 qui répondent aux critères de base pour répondre au questionnaire.

2.2.3. L'estimation du modèle selon l'approche PLS

L'approche d'analyse des données utilisée dans cette recherche est la modélisation par équations structurelles (SEM) basée sur l'approche des moindres carrés partiels (PLS). Cette approche est nettement adaptée aux problématiques d'internationalisation car elle fonctionne mieux en pratique, parce que les données issues du terrain utilisées dans la modélisation ne sont jamais parfaites, et sont souvent fortement corrélées (Lacroux, 2010). Pour effectuer cette

analyse, le logiciel Smart PLS 03est utilisé pour procéder à l'identification des items de mesure la Libre Pratique et l'internationalisation mercantile.Nous avons effectué l'évaluation du modèle structurel sur la base du critère du coefficient de chemin et de sa signification (test t) et de la valeur de R^2 (Hair et al., 2017). L'évaluation du modèle de mesure est effectuée sur la base de la validité convergente, la validité discriminante et la fiabilité composite.

3. Présentation des résultats

3.1.Présentation des résultats de l'identification des items de la Libre Pratique (LP)

Nous avons éliminé les items dont le coefficient factoriel est inférieur à 0,5. Ils sont au nombre.Nous passons à un deuxième ACP.A ce niveau, on note une nette amélioration de l'indice de KMO de 0,736 à 0,751. Il y a donc amélioration de l'indice de KMO. Les items ont tous leur communalité à 0,5 comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Récapitulatif de l'analyse factorielle exploratoire de LP

Items		Communalités	Composantes
			LP
LP1	Libre circulation des marchandises mises à la consommation au bureau du premier État d'entrée.	,516	,751
LP2	Cet État fait des efforts pour la levée ou la restriction des obstacles tarifaires qui freinent l'effectivité de la libre circulation des biens et des personnes.	,726	,866
LP3	Effort de réduction de Prélèvements illicites le long des bureaux de passage et des corridors de ce pays.	,731	,863
LP4	Cet État fait des efforts pour la levée des obstacles non tarifaires entre les états qui constituent une véritable entrave à la libre circulation.	,896	,580
LP5	Les coûts des procédures de commerce à l'exportation sont inférieurs à la moyenne communautaire dans cet Etat.	,873	,798
LP6	Les coûts des procédures de commerce à l'importation sont inférieurs à la moyenne communautaire.		,883
LP7	Le pays membre ne s'octroie pas de prélèvements communautaires additionnels.		,856
LP8	Ce pays ne pratique pas la taxation multiple.		,578
Valeurs propres			2,806
Variance expliquée			68,563
Variance totale expliquée			68,563
Alpha de cronbach			0,822

Indice de KMO	0,751
Test de sphéricité de Bartlett	$\chi^2 = 765,008$; ddl = 28; P < 0,001

Source : Output Pls Smart 03

Source : L'examen de la variance expliquée totale montre l'existence d'une composante ayant une valeur propre supérieure à 1. La variance totale expliquée de la composante affiche un score de 68,56%.

3.2. Présentation des résultats relatifs à l'identification des items de l'internationalisation mercantile (IM)

La variance totale expliquée des composantes affiche un score de 60,99%. Les items de la performance export et la performance import de l'internationalisation mercantile ont leurs communalités supérieures à 0,50 (Roussel, 2005). Avec leur coefficient factoriel supérieur à 0,5 (Hair et al, 2016), nous retenons tous les sept (07) items comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 6:Récapitulatif de l'analyse factorielle exploratoire de(IM)

		Communalités	Composante	
			PCEX	PCI
PEXP1	Les PME de ce pays réalisent facilement des ventes dans les pays de l'UEMOA.	,617	,780	
PEXP2	Les PME de ce pays réalisent facilement des profits lors des exportations dans les pays de l'UEMOA.	,862	,859	
PEXP3	Les PME de ce pays augmentent leurs parts de marché au sein de l'UEMOA	,794	,859	
PEXP4	Les PME de ce pays développent des capacités à franchir les barrières tarifaires et non tarifaires à l'exportation au sein de l'UEMOA.	,596	,539	
PIMP5	Malgré les contraintes, lamajorité des PME de ce pays arrivent à franchir les barrières tarifaires à l'exportation.	,655		,541
PIMP6	Les produits du cru et les produits agréés de l'UEMOA résistent à la concurrence des produits importés des pays tiers.	,827		,854
PIMP7	Les coûts commerciaux n'étouffent pas les PME de ce pays lors de leurs exportations car le réseau de fraude est bien	,820		,841

huilé.			
Valeurs propres		2,724	1,545
Variance expliquée		34,159	26,833
Variance totale expliquée		60,992	
Alpha de cronbach		0,822	0,822
Indice de KMO		0,792	
Test de sphéricité de Bartlett		$\chi^2 = 60,977$; ddl = 21; P < 0,001	

Source : Output Pls Smart 03

L'examen de la variance expliquée totale montre l'existence de cinq (05) composantes ayant une valeur propre supérieure à 1. La variance totale expliquée des composantes affiche un score de 60,99%.

3.3. Étude de la fiabilité et la validité

3.3.1. Étude de la fiabilité

Le tableau ci-dessous montre que toutes les variables ont leur alpha de cronbach supérieur à 0,7 et la fiabilité composite supérieur à 0,7. Il s'agit des variables efficacité de la Libre Pratique puis de l'internationalisation mercantile qui composée de la performance commerciale à l'importation et la performance commerciale à l'exportation. Ce qui montre que les items retenus mesurent effectivement les variables du modèle.

Tableau 7 : Fiabilité des échelles de mesure de notre modèle

	Alpha de Cronbach	rho_A	Fiabilité composite
LP	0,814	0,811	0,815
IM	0,877	0,882	0,855
PCEX	0,852	0,838	0,822
PCI	0,833	0,821	0,817

Source : Output Pls Smart 03

3.3.2. Etude de la validité des échelles de mesure

La validité des échelles de mesure de nos variables est vérifiée par la validité convergente à travers le rho de validité convergente (AVE) et la validité discriminante induite par l'AVE qui doit être supérieur au carré de la corrélation.

Tableau 8 : Validité convergente

	Average Variance Extracted (AVE)
LP	0,678

IM	0,747
PCEX	0,564
PCI	0,622

Source : Output Pls Smart 03

La validité convergente des deux variables ainsi que pour les dimensions de la variable performance est supérieure à 0,5. Ce qui montre de la validité des construits de notre modèle (Hair et al, 2018)

Tableau 9: Validité discriminante (critère de Fornell et Larcker, 1981)

	LP	IM	PCEX	PCI
LP	1,000			
IM	0,743	1,000		
PCEX	0,526	0,513	1,000	
PCI	0,466	0,477	0,509	1,000

Source : Output Pls Smart 03

Le tableau montre que l'AVE est bien supérieur au carré de la corrélation des variables de notre modèle. Ce qui selon les critères de Fornell et Larcker, (1981), montre que la validité discriminante est vérifiée.

3.4. Test d'hypothèse : Effet de la Libre Pratique sur l'internationalisation mercantile

Le tableau ci-dessous indique que l'état actuel de la Libre Pratique défavorise de manière significative la performance à l'exportation des PME dans l'espace UEMOA ($\beta = -0,088$; $p < 0,05$). De même on remarque que l'état actuel de la Libre Pratique défavorise aussi de manière significative la performance à l'importation des PME à vocation internationale dans l'espace UEMOA ($\beta = -0,050$; $p < 0,05$).

Tableau 10: Effet de la Libre Pratique sur les dimensions de l'internationalisation mercantile des PME

	Échantillon initial (O)	Écart-type (STDEV)	Valeur t (O/STDEV)	valeurs-p
LP ->IM -> PCEX	-0,088	0,041	2,147	0,032
LP ->IM -> PCI	-0,050	0,016	3,143	0,002

Source : Output Pls Smart 03

4. Discussion des résultats

L'objectif de ce papier est d'analyser le lien entre les aspects spécifiques de la Libre Pratique et dimensions de l'internationalisation des PME de l'UEMOA. A travers deux

(02) hypothèses, l'état actuel de la Libre Pratique influence négativement et significativement la performance à l'exportation et à l'importation des PME de l'UEMOA. Ces résultats des études quantitatives confirment ceux de l'entretien qualitatif qui ont révélé que la taxation multiple et les questions de manque de transparence sont les éléments qui plombent l'internationalisation des entreprises dans le contexte africain. La crédibilité ne s'acquiert pas par la simple annonce d'une règle ; elle se bâtit soit par la réputation (ce qui explique sans doute le succès de certaines PME), soit par la mise en œuvre de réformes statutaires fondamentales. Dans les pays où les normes de comportement des douanes sont parfois douteuses, il peut être irréaliste de chercher à remédier à la situation par des mesures visant essentiellement les administrations douanières car la fraude où la corruption est parfois systémique. S'agissant de la double imposition, elle pourrait se produire lorsqu'un pays prélève un impôt sur un revenu qui a déjà été imposé dans le même pays ou dans un autre de la même Région. Elle pourrait accroître les charges des entreprises et diminuer leur rentabilité. L'importance de la fiscalité et la recherche effrénée de gain pour les Etats, font que les petites et moyennes entreprises sont confrontées aux problèmes de taux d'imposition très élevés, d'imposition multiple et de réglementations fiscales complexes. Ce résultat confirme également l'opinion d'Adebisi et Gbegi (2013) qui estiment que la taxation multiple a un effet négatif sur la survie des PME puisque 80% des PME en Afrique de l'Ouest meurent avant leur 5e anniversaire. Ainsi l'un des principaux facteurs responsables de ces disparitions prématurées est l'imposition multiple car les taxes pour les PME ont été plus néfastes que bénéfiques car elles augmentent les coûts de fonctionnement et ralentissent croissance.

Pour certains Experts, le problème va au-delà de la transparence et de la multi taxation. La disponibilité des ressources humaines et matérielles est une contrainte partagée par toutes les structures nationales de la concurrence de l'UEMOA. Celles-ci ne sont pas dotées de moyens suffisants et leur personnel manque souvent de qualification. La dimension géographique de l'organisation d'intégration économique est un critère essentiel dans la répartition des compétences entre le niveau communautaire et le niveau national. La problématique des règles applicables stricto sensu ne relève pas toujours de la question des institutions. Toutefois, elle est parfois liée à l'exercice de la compétence. Certaines PMI et TPE ignorent les textes fondamentaux sur le commerce, ce qui les rend plus vulnérables aux tracasseries. Des entretiens réalisés auprès des Experts, il ressort que ces dernières n'ont pas, en général, accès aux informations disponibles sur les sites officiels et ignorent pour l'essentiel, l'existence de telles informations. Il en est de même pour les réglementations commerciales régionales souvent complexes, techniques et inaccessibles pour des femmes dont la plupart

sont analphabètes ou ne bénéficient que d'un niveau d'instruction très bas. Cette ignorance accroît leur vulnérabilité face aux agents de contrôle et les met en position de faiblesse, les obligeant à payer des taxes quelques fois indues.

Pour conclure, l'état actuel de la Libre Pratique influence négativement la performance aussi bien à l'importation qu'à l'exportation des PME de l'UEMOA. Même si les Experts ont révélé que les marchés Togolais et Sénégalais sont plus prédisposés à limiter la multi taxation, il faut noter que les coûts du transport pourraient aussi être un handicap dans le cadre du Sénégal pour les PME de certains pays.

Conclusion

Cette recherche a tenté de poser un faisceau de lumière sur le contenu de la notion de Libre Pratique en mettant en relief son influence sur l'internationalisation des PME dans le contexte UEMOA. Le premier apport de cette recherche de façon théorique a été la contribution à l'opérationnalisation de la Libre Pratique, qui est un construit peu développé en management international. Sur le plan méthodologique la méthode Delphi de collecte des informations a permis d'avoir un panel permanent d'Experts afin d'opérationnaliser la variable « Libre Pratique » et d'adapter un certain nombre d'outils de mesures liées à notre contexte. Même si cette méthode s'adapte pleinement à notre recherche, il pourrait y avoir la présence de biais de perception car l'analyse pourrait varier dans ses modalités, d'un pays membre à l'autre de l'UEMOA.

Sur le plan managérial, les PME africaines en générale et de l'UEMOA en particulier sont confrontées à la multi taxation lors des opérations commerciales au sein des communautés économiques régionales, qui constitue leur véritable talon d'Achille. Pour ces entreprises, il faudrait alors un réseau de lobbying pour se pencher sur leurs difficultés spécifiques. Elles devront travailler au renforcement des compétences de leurs responsables export. Quant aux gouvernants, il faudrait l'établissement et la vulgarisation des textes légaux et réglementaires, relatifs à la mise en œuvre efficace de la Libre Pratique. Par ailleurs, il faudra mettre en place un dispositif communautaire et des ressources financières pour une nouvelle fiscalité, basée sur l'économie intérieure avec un système de gestion coordonnée de la TVA. Ainsi, les taxations multiples aux frontières seront progressivement éliminées. Ceci rendrait plus performantes les PME de l'espace. Pour rappel, toutes les économies des États membres de l'UEMOA sont essentiellement fiscales. Quid de l'épineuse question relative à la répartition des recettes douanières perçues au niveau du premier bureau d'entrée ?

Pour répondre à cette sempiternelle question que se posent tous les dirigeants africains, l'on pourrait penser à la création d'un Guichet Unique Régional ou encore s'inspirer du modèle de la East African Community Customs (EAC) ou du celui de la Southern African Customs Union (SACU). La SACU montre que la transition fiscale n'est plus un préalable pour la mise en œuvre efficace de la Libre Pratique, mais doit demeurer un objectif prioritaire. Aujourd'hui, une répartition en temps réel des recettes douanières est possible. Dès lors, la décision est aux États Membres. Si ces derniers rêvent effectivement d'une véritable intégration régionale, ils peuvent expérimenter la formule SACU (Centralisation et répartition en temps réel au profit des Etats). Si la confiance mutuelle et la solidarité ne sont pas au Rendez-vous, alors il faudrait utiliser l'EAC (Implantation des administrations douanières des pays de l'hinterland dans les pays côtiers), et plus tard la SACU. Face aux enjeux d'une concurrence fiscale délétère, la SADC a ainsi appelé à une vaste collaboration autour des incitations fiscales dans ses pays membres, afin de renforcer la concertation régionale. L'introduction d'un programme de convergence de la réglementation fiscale pourrait favoriser l'harmonisation des lois, l'alignement des réglementations nationales ou l'adoption de normes régionales. L'opérationnalisation des textes de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine avec des directives claires renforcerait cette convergence.

Théoriquement, outre l'amélioration de la performance commerciale des PME à vocation internationale, les avantages d'une mise en œuvre efficace de la Libre Pratique peuvent être déclinés globalement à quatre (04) niveaux : économique, politique, commercial et social.

Ce travail aboutit à la conclusion que l'état actuel de la Libre pratique ne favorise pas l'internationalisation mercantile des PME de l'UEMOA. La plupart des contraintes de la Libre Pratique auxquelles font face les entreprises et qui sont évoquées dans la présente recherche sont liées à l'environnement des affaires des pays de l'UEMOA de façon générale. Il serait pertinent pour des recherches futures d'étudier les spécificités des contraintes à la Libre Pratique selon chaque pays de l'UEMOA pour une étude comparative.

Bibliographie

Ait Kheddache J.(2023). L'impact des régimes douaniers économiques sur la compétitivité des entreprises en Algérie.

Albert, J. L. (2017). L'Union douanière, les apparences d'une solidarité européenne historique. *Gestion & Finances Publiques*, (4), 59-69.

- Amelon J L et Cardebat J-M., (1996),** « Les nouveaux défis de l'internationalisation - Quel développement international pour les entreprises après la crise ? – Poche.
- Amewokunu, Y. et Su, Z. (2009).** Repenser l'évaluation du risque pays dans le contexte de la mondialisation. *Management international*, 13(2), 35-52.
- Arteaga-Ortiz J et Fernandez-Ortiz R, (2008),** « Des obstacles à l'exportation chez les petites et moyennes entreprises : une proposition intégrative », *Revue internationale P.M.E. : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, vol 21, N° 2, PP 9-42.
- Babatunde, M.A. (2009).** « Can trade liberalisation stimulate export performance in Sub-Saharan Africa »? *Journal of International and Global Economic Studies*, 2(1), 68-92.
- Banque Mondiale, (2019),** « Rapport sur le développement dans le monde »
- Beamish, P. W. (1990),** « The Internationalisation Process for Smaller Ontario Firms: A Research Agenda, in: Rugman », A. M. (ed.), *Research in Global Strategic Management International Business Research for the Twenty-First Century: Canada's New Research Agenda*, Greenwich: JAI Press Inc., p. 77-92.
- Boileau, J. (2023).** Travail de fin d'études [BR]-La participation à deux séminaires sur une thématique fiscale pointue [BR]-La participation à un séminaire méthodologique [BR]-La rédaction d'une dissertation:" Les pouvoirs d'investigations de l'Administration générale des Douanes et Accises: les doutes fondés et les moyens de défense dont dispose le déclarant en douane".
- Bojin J. & Schoetil J-M.(2012).** « L'essentiel de la stratégie.», Eyrolles, pp : 94-100.
- BootoEkionea J P., Bernard P., Plaisent M., (2011),** Consensus par la méthode Delphi sur les concepts clés des capacités organisationnelles spécifiques de la gestion des connaissances. *Recherches qualitatives –Vol. 29(3)*, pp. 168-19 2.
- Bouali O. (2004).** L'administration douanière et la politique de développement, thèses pour l'obtention du doctorat en droit public', Université sidi Mohammed Ben Abdellah, faculté des sciences juridiques économiques et sociales Fès, Année Universitaires 2003-2004.
- Cita, M. (2019).** La complexité du droit douanier dans les RUPs Caribéennes: Cas de la Guadeloupe et la Martinique.
- Coviello N. E. et McAuley A. (1999),** « L'internationalisation et la petite entreprise : une revue de la recherche empirique contemporaine ». *Revue Internationale de Management* Vol. 39, n ° 3 (3e trimestre 1999), p. 223-256 (34 pages).
- Dayan L., Gorynia M., (2009),** « Modes, rythmes et perspectives d'internationalisation de l'économie et des entreprises polonaises ». *Dans Mondes en développement /1 (n° 145)*.

- Deme, M., Ndrianasy, E.R. (2016).** « Trade-creation and trade-diversion effects of regional trade arrangements : lower income countries ». *AppliedEconomics* 49(22): 2188-2202.
- Desitter, F. (2002).** Les risques et les méthodes de l'internationalisation des achats dans les entreprises industrielles. Les cahiers de recherche, p 89-112.
- Dosso. I. (2020).** Développement des entreprises en Afrique subsaharienne face aux contraintes d'environnement. *Economies et finances*. Université Clermont Auvergne, 2020. Français. NNT : 2020CLFAD025
- Dunning John H. (1988),** « Le paradigme éclectique de la production internationale : une reformulation et quelques extensions possibles ». *Revue d'études commerciales internationales* le volume 19, pages1–31 (1988).Éditions Transcontinental, Canada, pp : 263-270.
- Fadhila B (2010)** 'Régimes Economiques douaniers Développer la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux.
- Fallery B., Girard A., Rodhain F.(2013),** « Le Delphi argumentaire, une méthode intermédiaire entre le questionnaire et l'entretien » Conférence: Actes de la journée de recherche AIM Méthodes de Recherche en SI, 13 p.At: Nante Project: Qualitative Methods: CognitiveMapping, Delphi...
- Fhail. A (2021).** «Internationalisation des entreprises marocaines en Afrique Atlantique : Modes et perspectives de croissance.
- FMI, (2020).** « Perspectives de l'économie mondiale »
- Gbetnkom D. et Avom D. (2005).** « Intégration par les marchés: Le cas de l'UEMOA. Région et Développement » N°22-2005.
- Hair Jr, J. F., Hult, G. T. M., Ringle, C., &Sarstedt, M. (2016).** A primer on partial least squares structural equation modeling (PLS-SEM). Sage publications.
- Hair, J.F., Risher, J.J., Sarstedt, M. and Ringle, C.M. (2019),** « When to use and how to report the results of PLS-SEM », *European Business Review*, Vol. 31 No. 1, pp. 2-24.
- Homegnon N. (2018).** Libéralisation commerciale et réaction de l'offre des huiles alimentaires dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Afrique (UEMOA). *Economies et finances*. Université d'Orléans, 2018. Français.
- Jean-Claude, R. (1989).** La douane, que sais-je. Paris: édition Presse Universitaire de France.
- Johanson J. etVahlne J. E. (1977),** « The Internationalization Process of the Firm: A Model Knowledge Development and Increasing Foreign Market Commitments. »*Journal of International Business Studies*, 8(1), pp. 23-32.
- nsions possibles ».Revue d'études commerciales internationales** le volume 19, pages1–31 (1988).

- Katsikeas, C. S., Piercy, N. F., et Loannidis, C. (1996).** Determinants of export performance in a European context. *European Journal of Marketing*, 30(6), 6-35.
- Lacroux A. (2010),** «L'analyse des modèles de relations structurelles par la méthode PLS : une approche émergente dans la recherche quantitative en GRH», XXème congrès de l'AGRH, Toulouse
- Laghzaoui S. (2009),** « Internationalisation des PME : apports d'une analyse en termes de ressources et compétences » Dans *Management & Avenir* 2009/2 (n° 22), pages 52 à 69.
- Lanneau, K. (2012).** Régimes douaniers économiques et compétitivité des petites et moyennes industries des départements français d'Amérique. *La Revue des Sciences de Gestion*, (2), 31-38.
- Leonidou L. C., et Katsikeas, C. S. (1996).** The export development process: an integrative review of empirical models. *Journal of international business studies*, vol 27, n°3, p.517-551.
- Long Range Planning*, v. 12, n. 2, p. 84-91
- Mahamadou Z. (2020).** Le processus d'internationalisation des PME africaines : cas de la Côte-d'Ivoire XXVIIIe Conférence Internationale de Management Stratégique.
- Makhtari A. Kharbouch O.(2014).** Les Services Douaniers: Application sur le Management du Triptyque Coût-Qualité-Délai pour les Entreprises Marocaines, *Dossiers de Recherches en Economie et Gestion : Numéro spécial : Décembre 2014*.
- Marchesnay, M. (1982)** 'Pour un Modèle de l'hypofirme' [The Advantages of the Hypofirm Model], in *Entreprise et Organisation*. Paris: Edition Economica
- Marchesnay, M., (1988),**«PME : quelle "techno-logique" », *Revue Internationale PME*, vol. 1, n° 2.
- Nassiet J-R (1988),** La réglementation douanière européenne, Toulouse, Ed. Jupiter, 1988, 336 p.
- Natarel E.(2005),** Construction communautaire et mutations du droit national : le Code des douanes français en question, Marseille, collection du Centre d'études fiscales, Ed. Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2004, 401 p.
- Odusola, A. (2018).** Investir en Afrique : une bonne affaire et une stratégie d'entreprise viable. *Afrique Renouveau*, Nations Unies. Consulté sur <http://www.un.org/africarenewal/fr/a-la-une/investir-en-afrique-une-bonne-affaire-et-une-strat%C3%A9gie%E2%80%99-entreprise-viable>
- Otrou A. H. (2007).** « Les déterminants du commerce extérieur des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ». *Revue du CAMES. Nouvelle Série B*, Vol. 009, N°2-2007 du 2ème semestre. Pp 235-243.

- Paliwoda, S.J. (1983)**, « Predicting the Future Using Delphi », *Management Decision*, Vol. 21 No. 1, pp. 31-38, Perspectives de croissance », *Revue Internationale des Sciences de Gestion* « Numéro 4 / Volume 4 » pp : 1223 – 1248
- Quintens, L., Matthyssens, P. , et Faes, W. (2005)**. Purchasing internationalisation on both sides of the Atlantic. *Journal of Purchasing and Supply Management*, 11(2-3) ,57-71.
- Radu, G. (2014)**. L'Union douanière européenne : bilan et perspectives d'avenir. *Revue internationale de droit économique*, XXVIII, 409-429.
- Roussel, P. (2005)**. Méthodes de développement d'échelles pour questionnaire d'enquête. in P. roussel & F. wacheux (éds), *Management des ressources humaines* (pp. 245-276). Bruxelles : de Boeck université.
- Santos-Paulino, A., Thirlwall AP (2004)**, « L'impact de la libéralisation des échanges sur les exportations, les importations et la balance des paiements des pays en développement ». *Revue économique*, vol. 114, n° 1, p. F50-F72.
- Savado, (2009)**, « Dynamique de la pauvreté sur base des actifs et des perceptions des ménages au Burkina Faso de 2003 à 2007 ». *Perspective Afrique*, 2009, vol. 4, issue 1-3, 1-32
- Seguin F. & Al. (2008)**. « Le management Stratégique : de l'analyse à l'action. ». Siroën (2000), « La régionalisation de l'économie mondiale » Collection : Repères Éditeur : La Découverte.
- Slim A. (2003)**. « Une zone de libre-échange dans les Balkans a-t-elle un sens » ?
- Sousa, C., (2004)**. « Mesure de la performance à l'exportation : une évaluation de la recherche empirique dans la littérature ». *Academy of Marketing Science Review*, 4. Disponibles sur : <http://www.amsreview.org/articles/sousa09-2004.pdf>
- Sousa, C.M. P., Martinez-Lopez, FJ. et Coelho, F. (2008)**. The determinants of export performance: *A review of the research in the literature between 1998 and 2005. International Journal of Management Reviews*.
- St-Pierre L et Perrault J. (2009)**. Motivations et déterminants de l'internationalisation de PME : Témoignages du Liban, du Maroc, du Canada et de la France. Dans *L'entrepreneuriat et la PME algérienne face au défi de la mondialisation : enseignements des expériences internationales*, Alger, 3 et 4 mars 2009.
- Sullivan D. (1994)**, « Measuring the degree of internationalization of a firm », *Journal of International Business Studies*, n°25:2.
- Terjensen et al, (2008)**, « Entrepreneuriat international comparé : bilan et programme de recherche » Tome 42, Numéro 1
- Van Hoorne, Th. P. (1979)**. *Strategic Planning in Small and Medium-Sized Companies*.

Viner J., (1950), « The Custom Union issue », Londres: Carnegie Endowment for International Peace

Welch et Luostarinen, (1988), « Internationalisation : évolution d'un concept » Journal de la direction générale 14(2):155-171.

Widdowson (2007), « Analyse du discours ». Revue internationale de linguistique appliquée 18(1):106-110

Williamson, O.E. (1975). « Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications. New York : The Free Press

Yerbanga, A. (2017). « Déterminants des exportations intra-UEMOA du Burkina-Faso ». Revue d'Economie Théorique et Appliquée, 7(1), 69-84.

Zhang M, et Dodgson M., (2007), « Entrepreneuriat high-tech en Asie : innovation, dynamique industrielle et institutionnelle dans les paiements mobiles ». Edward Elgar, 2007. Éditeur : Edouard Elgar ISBN : 978-1-84720-056-3(330pp.